

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

L'an deux mille vingt et un, le 14 décembre, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués, se sont réunis à 17h00 à Merville.

Votants :

C3G : Maryse AUGER, Didier CUJIVES, Véronique MILLBT, Patrick PLICQUE, Thierry CASTET,

CCCB : Joël CAMART, Catherine CLAEYS, Gérard GUERCI, Claude MARIN, Anne-Sophie PILON, Patrice SEMPERBONI, Charles DE LASSUS SAINT GENIES, Sandrine PENAVALRE,

CCF : Hugo CAVAGNAC, Virginie CLAVEL, Alain HINAUX, Colette SOLOMIAC, Serge TERRANCLE, Janine GIBERT,

CCHT : Nicolas ALARCON, François CODINE, Denis DULONG, Marie-Luce FOURCADE, Céline FRAYARD, Patrice LAGORCE, Serge BAGUR, Françoise MOREL CAYE, Patricia OGRODNIK,

CCVA : Thierry ASTRUC, Sonia BLANCHARD ESSNER, Isabelle GAYRAUD, Jean-Michel JILIBERT, Gilles JOVIADO, Cédric MAUREL, Robert SABATIER,

Secrétaire de séance : Cédric Maurel

Domaine : *Finances*

Délibération n°: 22-077

Nombre de délégués : 47
Quorum : 24
Date de convocation : 7/12/2021

Membres présents : 35
Pouvoir : 4

Objet : Demande aide financière auprès de LEADER pour l'action conseil en énergie

Joël Camart, Vice-Président en charge des transitions énergétique et accessibilité, informe que le PETR Pays Tolosan peut demander une subvention auprès du dispositif LEADER pour l'action « Conseil en Énergie ».

Le conseiller en énergie a pour missions :

- L'analyse des consommations d'énergie et d'eau pour repérer les anomalies,
- La réalisation de diagnostics de vos bâtiments pour déterminer et hiérarchiser les actions prioritaires,
- La communication, vulgarisation des résultats avec une liste des préconisations,
- L'accompagnement des projets des collectivités pour un suivi personnalisé.

Entendu l'exposé du Vice-Président,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical se prononce à l'unanimité de ses membres présents et représentés pour :

- 1 Demander une aide au dispositif LEADER au taux le plus haut
- 2- Mandater le Président à signer tout acte et tout document relatif à la bonne exécution de ce dossier

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 14 décembre 2022.

Le Président,



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 14 décembre 2022
Au registre sont les signatures